

Evaluation Initiale d'aptitude aux formations deux roues (permis A1 et A2) en ligne

Réf de l'action : ECF R131.PR indice 02 du 03/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie A ou A1 ;
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A ou A1,
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- Immédiat à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISEES

- Evaluation réalisée à distance en ligne via questionnaire codes rousseau

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis A1 ou A2 (Art. L. 213-2 du Code de la route). L'objectif est d'estimer le volume d'heures nécessaires de la formation. Le résultat reste une estimation, il pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et des difficultés.

Comment l'application évalue le volume d'heures prévisionnel ? Pendant 30 à 45 minutes, l'application va évaluer un ensemble de critères pour aboutir sur un nombre d'heure nécessaire de formation. Tout au long des exercices le stagiaire obtient ou perd des points. Les résultats sont ensuite jugés sur 5 étoiles en fonction des critères ci-dessous.

Une lettre finale résume globalement vos résultats et permet de vous donner le nombre d'heure de formation estimé.

Expérience de la circulation 8 questions permettent d'évaluer votre expérience de la conduite et de la circulation. Une bonne expérience permet d'appréhender plus rapidement la manipulation des commandes, la gestion de l'équilibre, particulièrement lorsqu'il s'agit de la conduite d'un deux-roues. L'expérience facilite aussi l'immersion en circulation.

Connaissance de la moto 19 questions évaluent le niveau de connaissance de la moto et de l'univers moto d'une façon plus générale.

Aptitudes physiques et cognitives 10 questions et exercices permettent d'estimer les aptitudes physiques et cognitives. Toutes ces informations donnent une indication sur la capacité à voir, analyser, décider et agir dans un environnement routier changeant en permanence.

Motivations 14 questions sont posées sur des thèmes variés comme la vision de l'apprentissage de la conduite d'une moto, l'appréhension de la réussite ou de l'échec, l'avis sur les sensations apportées par la conduite d'une moto, mais également le positionnement par rapport au risque

SANCTION VISEE

- Le Bilan d'évaluation restitué à l'élève fait apparaître :
 - les notes obtenues par critères,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - Il sera annexé au contrat.
- La formation est non éligible au CPF.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Durée minimale : Environ 45 minutes

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.